



## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A RESPECTER LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ACTEURS DE LA COMPÉTENCE



Christel CECCOTTO, dirigeante du CLF Centre de Langue Française certifie que son organisme de formation respecte les 10 points de la charte de déontologie suivante et des bonnes pratiques commerciales CPF sur EDOF.

Le CLF respecte scrupuleusement la charte et les 10 engagements suivants :

- Être titulaire de la certification qualité Qualiopi depuis le 02 juillet 2020 (pour 4 ans) et renouvelé le 02 juillet 2024 (pour 3 ans) ;
- Être propriétaire de la certification professionnelle visée ou disposer de l'accord écrit de son propriétaire ;
- Présenter son offre avec loyauté, quel que soit le support de communication ;
- Maîtriser le recours à la sous-traitance et en être le garant ;
- Fournir au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son CPF ;
- Informer au préalable des frais pris en charge par le CPF et des éventuels frais additionnels ;
- Faciliter la recherche sur Mon Compte Formation en ne dupliquant pas les actions similaires de son catalogue dans le seul but d'optimiser son positionnement ;
- Prévoir les modalités d'évaluation en amont de la formation ;
- Garantir une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire ;
- Proposer à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige.



Le CLF est inscrit auprès des Acteurs de la Compétence et s'engage à respecter les 10 engagements définis.

# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE



## À propos

Engagée depuis 30 ans dans la promotion d'une offre de formation de qualité, la fédération **Les Acteurs de la Compétence** (anciennement FFP) est à l'initiative de la présente charte de déontologie.

Cette charte s'applique aux entreprises délivrant des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). Elle éclaire les consommateurs qui souhaitent mobiliser leur CPF. Elle promeut le développement d'une offre de qualité sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr), et garantit une relation de confiance basée sur le consentement libre et éclairé du consommateur.

Elle s'appuie sur les règles de droit s'appliquant à la profession et les conditions générales d'utilisation (CGU) de [MonCompteFormation](https://moncompteformation.gouv.fr).

L'entreprise appliquant la présente charte s'engage à respecter **les 10 engagements définis**.

Les Acteurs de la Compétence\*, organisation professionnelle, fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2300 établissements. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2,7 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

*\*Anciennement Fédération de la Formation Professionnelle*



## Avec le soutien de :



Une initiative déjà soutenue par les réseaux **EdTech France**, **CCI France** et **AFINEF**



## Vous êtes un réseau et souhaitez soutenir l'initiative ?

Contactez Les Acteurs de la Compétence  
[nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr](mailto:nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr)



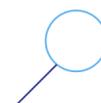
# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE



Les entreprises de formation appliquant la présente charte, défendent les valeurs de transparence, loyauté et éthique professionnelle, indispensables au développement d'une offre de formation de qualité.

**Dans le cadre de la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), elles s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :**

-  **1 Je suis titulaire de la certification Qualiopi** comme condition préalable à la promotion et la vente de prestations éligibles au CPF, à compter du 1er janvier 2022
-  Dans le cadre d'une formation certifiante, je garantis que :
  - ▶ **Je suis propriétaire de la certification professionnelle visée ou je dispose de l'accord écrit de son propriétaire,**
  - ▶ Je mets tout en oeuvre pour que l'apprenant ayant suivi une formation certifiante au sein de mon organisation soit en mesure de passer sa certification
-  **3 Je présente mon offre avec loyauté, quel que soit le support de communication** (site web, mailing, démarchage téléphonique, affichage, etc.), en m'interdisant d'attirer ou d'induire en erreur le consommateur par :
  - ▶ La mise en évidence d'une prétendue gratuité de tout ou partie de la prestation
  - ▶ La mise en évidence de cadeaux à la clientèle (ex : ordinateur, tablette, etc.)
  - ▶ Le non-respect des règles d'utilisation de la marque, de la charte ou du logo MonCompteFormation, en particulier par une exploitation sans rapport avec une offre clairement identifiée et effectivement éligible au CPF
  - ▶ L'usurpation de toute représentation des pouvoirs publics (Marianne, logo ministériel, etc.) ou tout autre signe ou symbole institutionnel dans le seul but de faire naître une ambiguïté sur mon identité réelle
-  **4 Le CLF n'a pas recours à la soustraction**  
**Je maîtrise le recours à la sous-traitance dont je suis le garant** quel qu'en soit son objet et en particulier :
  - ▶ Je m'interdis, et interdis à tous mes partenaires, toute pratique agressive ou trompeuse de démarchage commercial
  - ▶ J'interdis à mon sous-traitant d'avoir lui-même recours à la sous-traitance

-  **5 Je fournis au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son Compte personnel de formation** et je m'interdis, en particulier, d'usurper les identifiants d'un tiers pour utiliser son compte
-  **6 J'informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation** et des éventuels frais additionnels
-  **7 Je facilite la recherche sur MonCompteFormation en ne dupliquant pas les actions similaires de mon catalogue** dans le seul but d'optimiser mon positionnement dans le moteur de recherche dont la Caisse des dépôts et consignations assure la neutralité
-  **8 Je prévois des modalités d'évaluation en amont de la formation** pour adapter le cas échéant la prestation aux besoins de la personne
-  **9 Dans le cadre d'une action de formation en tout ou partie à distance, je garantis :**
  - ▶ **Une assistance technique et pédagogique** appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours
  - ▶ **Une information du bénéficiaire** sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne
  - ▶ **Des évaluations** qui jalonnent ou concluent l'action de formation
-  **10 Je propose à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation** de la consommation, en cas de litige  
**Le CLF a mis en place un formulaire de réclamation pour régler à l'amiable tout litige.**

Une initiative de la fédération

les acteurs de la compétence

Avec le soutien de :



et de :

